
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris : EUR

**EURO RESSOURCES DÉCLARE DES BÉNÉFICES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2013**

PARIS, France, le 21 février 2014 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers audités préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en France et ses résultats financiers audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces résultats financiers audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 21 février 2014. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Selon les principes comptables français, EURO a enregistré un bénéfice net de 23,3 millions d'euros (0,373 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 contre 25,3 millions d'euros (0,405 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 23,8 millions d'euros (0,381 € par action) en 2013 contre 25,1 millions d'euros (0,401 € par action) en 2012.

Points saillants de 2013

- Selon les principes comptables français et les IFRS, EURO a enregistré des revenus des activités courantes de 29,3 millions d'euros au titre de 2013, soit une baisse de 29 % par rapport aux 41,5 millions d'euros enregistrés en 2012.
- COLUMBUS Gold Corp. (« COLUMBUS ») a exercé son droit en vertu de la convention d'option en vigueur, permettant à EURO de réaliser un gain de 10 millions d'euros en 2013.
- EURO a distribué un dividende de 22,5 millions d'euros (0,36 € par action) en 2013, contre 18,1 millions d'euros (0,29 € par action) en 2012.

« En dépit de la volatilité du prix de l'or, EURO demeure en excellente situation financière avec des liquidités disponibles permettant la poursuite de sa stratégie actuelle et d'autres transactions pouvant augmenter sa valeur », a déclaré Benjamin Little, directeur général.

Les commentaires suivants concernant les résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont extraits du *Rapport de gestion* rédigé en français (équivalent du *Management's Discussion and Analysis*).

Selon les principes comptables français, EURO a enregistré des revenus des activités courantes de 29,3 millions d'euros au titre de 2013, soit une baisse de 29 % par rapport aux 41,5 millions d'euros enregistrés en 2012. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement de la redevance d'exploitation de la mine Rosebel (28,9 millions d'euros contre 41,1 millions d'euros en 2012). Cette baisse du chiffre d'affaires est essentiellement due à la baisse du cours moyen de l'or en 2013, qui s'est établi à 1 411 dollar U.S. l'once d'or contre 1 669 dollar U.S. l'once en 2012, soit 6,8 millions d'euros ; à la baisse de la production d'or, qui est passée de 402 012 onces en 2012 à 353 677 onces en 2013, soit une différence de 5 millions d'euros ; et à l'appréciation de l'euro, soit 0,4 million d'euros.

Le 5 décembre 2011, EURO avait passé une convention d'option avec COLUMBUS permettant la restructuration des droits de redevance en vigueur sur la production future d'or des concessions Paul Isnard (l'« option »). Le 7 novembre 2013, COLUMBUS a exercé son droit en

contrepartie d'un règlement en espèces (3 millions d'euros), d'actions de COLUMBUS (3,9 millions d'euros), et d'un droit à redevance sur la production nette d'affinage (« redevance NSR ») (la redevance NSR porte sur les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française) pour une juste valeur estimée à 4,2 millions d'euros. En contrepartie, la Société a transféré à COLUMBUS l'actif intangible lié à la redevance sur la production future d'or provenant des concessions Paul Isnard à recevoir d'Auplata. Par ailleurs, la Société était titulaire d'un permis de recherche (« PER ») et avait fait une demande en date du 29 novembre 2010 pour un permis d'exploitation (« PEX »). À la suite de son désistement remis le 29 novembre 2013 aux Ministères concernés, la Société a également sorti de l'actif le PER. L'impact net sur le résultat lié à l'exercice de l'option est un gain de 10,0 millions d'euros. En 2012, EURO a enregistré d'autres produits pour un montant de 0,2 million d'euros au titre des liquidités et des actions que COLUMBUS lui a versées conformément à l'avenant à la convention d'option signé en juillet 2012 et de la redevance de maintenance annuelle perçue le 30 novembre 2012.

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et dépréciations) pour 2013 se sont élevées à 1,4 million d'euros, contre 1,5 million d'euros en 2012. Cette baisse de 5 % s'explique par une baisse des charges fiscales (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]) due notamment à la diminution des revenus en 2013, malgré une augmentation des frais juridiques consacrés aux stratégies de réduction de coûts, des frais de cotation boursière et d'autres charges d'exploitation.

Les dotations aux amortissements de 0,5 million d'euros en 2013 sont inférieures à celles de 2012, qui s'établissaient à 0,6 million d'euros, principalement en raison de l'impact fiscal de la baisse de la production d'or de la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 13,3 millions d'euros au titre de 2013, contre 14,1 millions d'euros au titre de 2012. Cette baisse est principalement due à la réduction des revenus de redevances par rapport à 2012, partiellement contrebalancée par l'impact des charges fiscales liées à l'exercice de la convention d'option et l'augmentation des charges fiscales liées à la distribution de dividendes supérieure en 2013 par rapport à l'année précédente.

Liquidités et sources de financement

Au 31 décembre 2013, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 8,0 millions d'euros contre 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2012. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction. EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

Résultats significatifs, conformément aux IFRS, de l'exercice et du trimestre clos le 31 décembre 2013 par rapport à ceux du 31 décembre 2012

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare ni ne publie plus d'états financiers consolidés au sens qu'ils revêtaient en France ; seuls les principes comptables généralement reconnus en France peuvent être appliqués à la présentation des états financiers et approuvés par les actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et pour qu'existe une équivalence d'information entre les exigences de présentation en France et au Canada, les informations suivantes sur les résultats financiers sont fournies à titre de comparaison.

2013 par rapport à 2012

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 23,8 millions d'euros (0,381 € par action) en 2013 contre 25,1 millions d'euros (0,401 € par action) en 2012.

Le chiffre d'affaires comptabilisé en suivant les IFRS est équivalent à celui qui est enregistré selon les principes comptables généralement reconnus en France, tel qu'indiqué ci-dessus.

En 2013, les charges d'exploitation ont totalisé 1,0 million d'euros contre 0,9 million d'euros en 2012. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des frais juridiques consacrés aux stratégies de réduction de coûts, des frais de cotation boursière et des taxes d'exploitation.

La diminution des dotations aux amortissements, qui se sont établies à 0,6 million d'euros en 2013 (contre 0,7 million d'euros en 2012), est principalement due à la baisse de la production d'or de la mine Rosebel.

Au cours du deuxième trimestre 2013, EURO a comptabilisé une dépréciation de ses actifs financiers disponibles à la vente en lien avec son investissement dans COLUMBUS pour un montant de 0,2 million d'euros. À la fin de 2013, après une révision de la valeur de ses actifs financiers disponibles à la vente destinée à déterminer s'il existait des indications objectives de dépréciation supplémentaire à partir de critères quantitatifs et qualitatifs, EURO a déterminé que ce n'était pas le cas. Aucune dépréciation n'avait été comptabilisée au titre de 2012.

EURO a enregistré des pertes de change nettes de 0,1 million d'euros en 2013, contre 0,3 million d'euros en 2012 après la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes de bilan importants libellés en euros, ainsi que la réévaluation et le versement de dividendes et d'impôts sur le revenu.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 13,7 millions d'euros au titre de 2013, contre 14,8 millions d'euros au titre de 2012. Cette baisse est principalement due à la diminution des revenus de redevances de 2013 par rapport à 2012, partiellement neutralisée par l'impact des charges fiscales liées à l'exercice de la convention d'option. La principale différence entre les IFRS et les principes comptables généralement reconnus en France est la CVAE, d'un montant de 0,4 million d'euros en 2013 (contre 0,6 million d'euros en 2012), qui est comprise dans les charges fiscales sur le bénéfice en vertu des IFRS.

Trimestre clos le 31 décembre 2013 par rapport au trimestre clos le 31 décembre 2012

En vertu des IFRS, EURO a affiché un bénéfice net de 9,8 millions d'euros (0,156 € par action) au titre du quatrième trimestre 2013 contre un bénéfice net de 7,4 millions d'euros (0,117 € par action) au titre du quatrième trimestre 2012.

EURO a enregistré des revenus des activités courantes de 5,1 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2013, soit une baisse de 54% par rapport aux 11,1 millions d'euros enregistrés au titre du quatrième trimestre 2012. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement de la redevance d'exploitation de la mine Rosebel (5,1 millions d'euros contre 11,0 millions d'euros en 2012). Cette baisse de chiffre d'affaires est essentiellement due à la diminution de la production d'or, avec une production de 74 216 onces d'or au quatrième trimestre 2013 contre 104 919 onces d'or au quatrième trimestre 2012, soit une différence de 3,2 millions d'euros ; à la baisse du cours moyen de l'or au quatrième trimestre 2013 qui s'est établi à 1 276 dollar U.S. l'once contre 1 722 dollar U.S. l'once au quatrième trimestre 2012, soit 2,5 millions d'euros d'écart ; et à l'appréciation de l'euro, soit 0,2 million d'euros.

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre 2013 se sont élevées à 0,2 million d'euros, comme au quatrième trimestre 2012.

La diminution des dotations aux amortissements, qui se sont établies à 0,1 million d'euros au quatrième trimestre 2013 (contre 0,2 million d'euros au quatrième trimestre 2012), est principalement due à la baisse de la production d'or de la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des charges fiscales sur le bénéfice de 4,8 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2013 contre 3,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2012. Cette augmentation est principalement due à l'impact sur les charges fiscales de la transaction avec COLUMBUS partiellement contrebalancée par la baisse des revenus de redevances en 2013 par rapport à 2012.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine Rosebel, dont IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est l'opérateur. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S., une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détient aujourd'hui environ 86 % de toutes les actions en circulation.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur général
Tél : +1 416 933 4954
E-mail : blittle@euroressources.net

Line Lacroix
Directeur général délégué
Directeur des finances
Tél. : +1 450 677 2056
E-mail : llacroix@euroressources.net